

Mine AREVA des Bois Noirs / Le combat continue

Il existe en Rhône-Alpes, dans la Loire, un ancien site d'extraction d'uranium, le site AREVA des Bois Noirs. Les activités d'extraction et de traitement du minerai d'uranium ont été abandonnées, mais elles ont produit d'importantes quantités de déchets radioactifs sous forme de stériles miniers et de résidus d'extraction de l'uranium qui continuent à poser des problèmes sérieux, même 35 ans après la fermeture de la mine...

La CRIIRAD se bat¹ depuis 1996 aux côtés du Collectif des Bois Noirs pour dénoncer les pollutions radioactives et améliorer la protection des habitants. La banalisation de la radioactivité par les services de l'Etat et par AREVA a conduit en effet à des situations graves.

En 2001, les contrôles effectués par la CRIIRAD au niveau d'une scierie construite sur des remblais issus de la mine ont montré une forte exposition des travailleurs, susceptible de dépasser la dose maximale annuelle admissible fixée pour les travailleurs du nucléaire à 20 milliSieverts par an et AREVA a dû financer la décontamination de la scierie et l'enlèvement en 2003 de 8 000 m³ de remblais radioactifs.

En 2002, la CRIIRAD a découvert qu'une habitante du village de Saint-Priest-La-Prugne conservait dans son jardin un échantillon de minerai très radioactif. Le débit de dose au contact était 5 000 fois supérieur au niveau naturel et une présence régulière de 10 minutes par

jour à 1 mètre des minéraux radioactifs entraînait le dépassement de la dose maximale annuelle admissible pour le public. AREVA a dû procéder en urgence à l'enlèvement des minéraux. Une liste exhaustive des aberrations constatées serait trop longue à établir, d'autant qu'elle s'allonge d'année en année. En 2013, Arlette Maussan, présidente du Collectif des Bois Noirs, a découvert un taux de radiation très élevé devant une habitation, la radioactivité était due à des filtres fortement contaminés issus de l'ancienne usine d'extraction de l'uranium qu'un travailleur de l'usine avait ramenés chez lui. AREVA a dû prendre en charge l'évacuation des filtres et des sols contaminés (20 fûts ont été adressés à l'ANDRA). Le travailleur, inconscient des risques encourus, est mort de leucémie.

Beaucoup reste encore à faire pour réduire l'impact du site et améliorer la protection de l'environnement et des riverains. Compte tenu du discours d'AREVA on comprend l'importance des contrôles indépendants et de la mobilisation des citoyens. Lors de la CSS (Commission de Suivi de Site) du 10 novembre 2015, le directeur international de l'après mine AREVA, a indiqué en effet que les différentes études effectuées jusqu'à ce jour, y compris celles de la CRIIRAD, ont « montré qu'il n'y avait pas de risque avéré pour l'environnement et la santé publique ». C'est un mensonge que nous avons dénoncé en réunion !

1. Une partie de ce travail a été soutenu financièrement par des collectivités locales, et en particulier, depuis une dizaine d'années, par le Conseil Régional Rhône-Alpes au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la CRIIRAD.

Outre la dispersion de matières radioactives solides (remblai, minéraux, déchets de l'usine), il y a également un transfert par voie liquide dans la rivière (la Besbre).

Une première étude, conduite en 2001-2002 par le laboratoire de la CRIIRAD, avait mis en évidence la contamination radiologique de cette rivière (eau, sédiments, bioindicateurs aquatiques). La CRIIRAD dénonce depuis cette époque, l'insuffisance du dispositif de collecte et de traitement des eaux de l'ancienne mine et du bassin d'entreposage des résidus radioactifs.

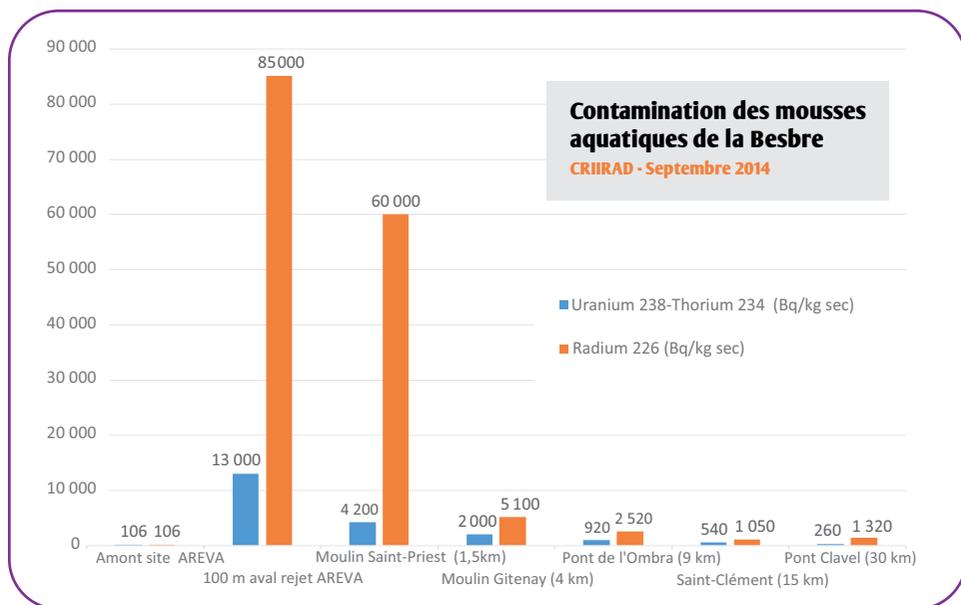
De nouvelles démarches ont été entreprises par la CRIIRAD, entre 2013 et 2015, auprès des autorités préfectorales, de l'ASN et du Ministère de l'Environnement sur la question de la collecte et du traitement des eaux

issues des anciennes mines d'uranium, et celles du site AREVA des Bois Noirs en particulier.

Le projet de modification des conditions d'entreposage des résidus radioactifs rend cette question particulièrement aiguë. Ces déchets (1,3 million de tonnes) sont actuellement stockés dans l'ancien lit de la Besbre, dans un plan d'eau artificiel de 20 hectares (le grand bassin), derrière



Digue du site Areva des Bois-Noirs.



une digue de 42 mètres de hauteur et 508 m de longueur, sous une lame d'eau de 2 mètres minimum.

Ces déchets radioactifs ne sont pas confinés et leur entreposage sous eau n'est pas une solution pérenne comme en témoignent les dizaines d'accidents de ruptures de barrages contenant des déchets miniers enregistrés de par le monde, et encore récemment au Brésil.

Areva a proposé ces dernières années de re-profiler le dépôt et de supprimer la lame d'eau, afin d'élaborer une couverture solide, mais le chantier conduirait au rejet préalable de très grandes quantités d'eau contaminée.

En anticipation, la CRIIRAD a souhaité faire en septembre 2014 un état des lieux de la contamination radiologique des bioindicateurs aquatiques dans la vallée de la Besbre. L'étude montre que les mousses aquatiques de la rivière sont toujours contaminées par des éléments radioactifs en provenance du site AREVA des Bois Noirs et ceci jusqu'à 30 kilomètres en aval de la mine. Dans la zone de rejet, les plantes aquatiques sont tellement contaminées que l'on peut les qualifier de déchet radioactif (300 000 Bq/kg sec en radium 226). Certains écoulements contaminés ne sont pas collectés par AREVA et ne sont pas traités avant rejet, comme par exemple des eaux en pied des verses à stériles ou en aval de la digue du bassin d'entreposage des résidus radioactifs. Pour les écoulements traités, on observe une très forte contamination des mousses aquatiques en aval du rejet ce qui montre l'insuffisance du traitement. La



Prélèvement de mousses aquatiques dans le rejet après traitement - CRIIRAD - 2014.

CRIIRAD et le Collectif des Bois Noirs dénoncent cette situation depuis 2002. Nous avons présenté ces résultats en réunion de CSS le 10 novembre 2015. Pour AREVA, il n'y a aucun problème : les « indices biologiques sont bons, la rivière est en bon, voire très bon état écologique même en aval du site ». Pour le représentant de l'ASN interpellé par la CRIIRAD en séance : il est vrai que le dispositif actuel comporte des lacunes, en France l'impact direct sur la faune et la flore n'est pas réellement pris en compte, seul l'impact sur l'Homme l'est. Autrement dit, il faut analyser toutes les voies de transfert vers l'Homme pour décider si cette contamination de la rivière présente un véritable impact. Le problème est qu'AREVA n'évalue pas correctement les impacts et que l'Etat laisse faire.

A une question posée en réunion par la fédération de pêche de la Loire sur l'impact sur les poissons, le représentant d'AREVA a indiqué : « On a limité les prélèvements de poissons il y a une dizaine d'années ... puisque les prélèvements étaient plutôt destructeurs ... nous

avons pendant des années mesuré les poissons qui vivent dans le bassin ... la radioactivité pour les poissons qui sont sur le bassin se fixe essentiellement sur les arêtes et les viscères mais n'affecte pas la chair, par contre sur la Besbre, il n'a jamais été détecté la moindre anomalie de radioactivité dans les poissons ...». Arlette Maussan a rappelé que dans le dossier de réaménagement du grand bassin, AREVA prévoyait de considérer les poissons comme des déchets radioactifs. AREVA confirme que le projet prévoyait effectivement que les poissons du bassin devraient être capturés, « stabilisés » et incorporés à la couverture du site. La CRIIRAD a rappelé en séance les conclusions de son rapport de 2002 : s'agissant des poissons du bassin, la consommation de moins de 1 kg frais de poisson éviscéré correspond à un tiers de la dose maximale annuelle admissible. Quant aux truites de la Besbre, elles ont une radioactivité 2 à 16 fois supérieure en aval (selon le radionucléide et les organes étudiés).

Sur la question du traitement des eaux, pour l'instant, les différents services ont tendance à se renvoyer la balle et la situation n'avance pas sur le terrain. Le



Station de traitement des eaux Areva.

nouveau décret que prépare le Ministère de l'Environnement indique que l'autorité administrative fixera les limites de rejet en fonction des résultats de l'étude d'impact. Si la forte contamination relevée par la CRIIRAD dans les mousses aquatiques continue à être perçue comme un impact acceptable par les services de l'Etat, il y a peu d'espoir d'amélioration...

Il est important que les habitants et les élus concernés s'intéressent à ce dossier et se mobilisent car le site contient de grandes quantités de déchets radioactifs (1,3 million de tonnes de résidus dans le grand bassin qui fait 20 hectares). Ces déchets seront radioactifs pendant des centaines de milliers d'années. Or AREVA a annoncé en milieu d'année sa décision de retirer le projet de réalisation d'une couverture solide en lieu et place de la lame d'eau. Le préfet a indiqué le 10 novembre que le Ministère de l'Environnement va saisir la Commission Nationale du Débat Public...

Il faut se battre pour une amélioration des conditions d'entreposage de ces déchets radioactifs, car si les investissements nécessaires ne sont pas réalisés par AREVA maintenant, ils seront supportés plus tard directement par le contribuable. Laisser ces déchets dans la vallée de la Besbre n'est pas une solution satisfaisante. On nous objecte qu'il serait trop onéreux de les confiner et de les transférer vers un stockage digne de ce nom, mais pour l'instant AREVA n'a pas précisé le montant de ce type d'opération. Il est facile de prétendre que le nucléaire n'est pas cher lorsqu'on ne prend pas en compte le coût d'une gestion responsable des déchets radioactifs.

Bruno CHAREYRON
Directeur du laboratoire de la CRIIRAD